

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°12-393**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 24 septembre 2012**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

M. Ailey Alagapin ; Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

M. Serge Babary à Mme Claude Ophèle ;  
Mme Régine Charvet-Pello à M. Loïc Vaillant ;  
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant.  
M. Marc Desmet Mme Florence Alazard ;  
Mlle Lolita Hubert à Mme Florence Alazard.

**Ont donné procuration en cours de séance**

Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle ;  
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant ;  
M. Sébastien Prat à M. Louis Fournier.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de l'égalité femmes-hommes ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Maximilien Bullett, vice-président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du cabinet du président ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de la documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours ; Mme Marie-Anne Boissière, directrice du CLOUS ; M. Nicolas Dewitte, directeur du Services des activités physiques et sportives.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

**Approbation de compte rendu**

**Compte rendu du Conseil d'administration du 2 juillet 2012**

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 1 – Rapport d'activité 2012

M. le Président rappelle que ce rapport d'activité (cf. P.J.) a fait l'objet d'une présentation devant le congrès réuni le 17 septembre, mais il est de la compétence du Conseil d'administration de l'approuver. Le rapport d'activité n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive toutes les actions conduites au cours de la dernière année universitaire, mais à mettre en exergue les principaux projets mis en œuvre.

M. le Président rappelle qu'une nouvelle offre de formation est issue du contrat d'établissement signé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en mars dernier. Elle n'a pas connu de changements profonds, mais il faut noter la création de doubles diplômes, de nouvelles licences professionnelles et de projets développés dans le cadre des investissements d'avenir tels que l'Institut français des biomédicaments et des bioactifs cosmétiques ou encore le projet « accompagnement des vocations scientifiques et techniques vers le titre d'ingénieur. Enfin il insiste sur le développement des formations en alternance.

S'agissant de la recherche, M. le Président souligne la réduction de 37 à 32 du nombre de laboratoires grâce au regroupement de plusieurs structures. Concernant les investissements d'avenir, outre le LabEx « Mabimprove » sur la pharmacologie des anticorps thérapeutique, l'Université est partenaire dans trois autres laboratoires d'excellence : le consortium LabEx « Innovative Radiopharmaceuticals In Oncology and Neurology » ; le consortium « SYNORG » (Synthèse Organique) et le LabEx « GanEX ». Enfin, l'accent est mis sur la diffusion de la culture scientifique à travers le développement des Presses Universitaires François-Rabelais, les mercredis de Thélème ou encore les actions de la commission patrimoine.

Concernant l'international, M. le Président met l'accent sur l'obtention d'un Erasmus Mundus en informatique, la création du site web international ou encore la création d'une chaire UNESCO dans le domaine de l'alimentation.

M ; le Président souligne les actions engagées dans le domaine du handicap, avec une politique en faveur de l'accueil des étudiants ou des personnels handicapés.

Enfin, M. le Président présente les différents partenariats de l'établissement. Il insiste sur le nécessaire développement du PRES Centre Val de Loire Université, et rappelle le souci d'établir des relations privilégiées avec les universités voisines, notamment Poitiers.

Mme Alazard indique que les élus de la liste « Ensemble à Tours » s'étant exprimés à l'occasion du congrès le 17 septembre, chacun comprendra le sens de leur vote à venir.

Le Conseil approuve le rapport d'activité 2012-2013 par 19 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

### 2 – Lettre de cadrage budgétaire 2013.

M. le Président indique que la lettre de cadrage budgétaire (cf. P.J.) ne peut faire abstraction du contexte budgétaire national difficile. A ce jour, nous ne connaissons pas l'économie générale du budget de l'enseignement supérieur, mais on peut penser que la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne sera pas augmentée, voire qu'elle diminuera, notamment en raison d'une augmentation de la réserve de précaution. Il est possible que le montant global de notre DGF soit finalement inférieur à celui de l'an dernier. Cette situation est évidemment particulièrement préjudiciable pour l'Université de Tours qui est déjà sous dotée tant en emplois (déficit de 250 emplois par rapport à la moyenne nationale) qu'en DGF.

Malgré ce contexte difficile, M. le Président souhaite poursuivre le lancement de projets nouveaux qui sont nécessaires au développement de l'Université. Cela implique une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement afin de conserver les moyens nécessaires à ces projets. La construction du budget privilégiera les projets présentés dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM). Il conviendra d'insister sur le développement des formations en apprentissage, la professionnalisation et la formation tout au long de la vie.

L'application du principe de subsidiarité, qui vise à confier les tâches au niveau le plus pertinent, doit conduire à une nouvelle répartition des tâches entre les services centraux et les composantes. Ainsi,

l'ouverture des formations, la gestion des heures complémentaires, les actions en faveur de la vie associative, du développement durable, ou encore la formation continue relèvent, dans leur mise en œuvre, de la responsabilité des composantes.

S'agissant de la recherche académique pour laquelle les crédits progressent, M. le Président entend assurer aux laboratoires un financement pérenne afin de ne pas nuire à leur fonctionnement. Dans le domaine de la valorisation, l'Université a une forte ambition, mais le développement de cette activité dépend très largement du contexte économique.

La masse salariale est, comme chaque année, un point central de cette lettre de cadrage. Aujourd'hui les salaires constituent 82 % des dépenses de l'établissement. Or, selon les observations de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur les universités connaissant des difficultés financières, il est nécessaire de ne pas dépasser 81 %. Il faut donc continuer à faire des efforts pour assurer la maîtrise cette masse salariale, mais aussi faire évoluer la cartographie de nos emplois.

Enfin, l'université de Tours a réalisé de gros efforts de construction ces dernières années pour améliorer les locaux. L'an prochain l'établissement privilégiera la maintenance des bâtiments au détriment de nouveaux projets. Il n'en demeure pas moins que nous poursuivrons nos réflexions pour la mise en œuvre progressive du schéma directeur immobilier. L'université travaille avec la Caisse des dépôts et consignations à de nouveaux montages financiers, dans le but de faciliter la réalisation des projets contenus dans ce schéma directeur.

En réponse à Mme Bénard, M. le Président confirme que le financement des projets figurant dans les COM ne pourra se faire que grâce aux prélèvements opérés sur le récurrent. Les COM représentent environ 10 % du budget hors rémunérations. Certains projets des COM sont ponctuels sur un an, d'autres ont une durée pluriannuelle sur 3 ans au maximum.

Mme Laffez souligne que, pour pouvoir préparer son budget, chaque composante a besoin de connaître rapidement les projets retenus dans son COM par l'Université.

Mme Robert s'inquiète des répercussions possibles sur les conditions de travail du personnel d'une baisse de 7 % du budget de fonctionnement.

M. le Président souligne la nécessité de faire des choix, ce qui oblige à une vraie réflexion. Il faudra supprimer dans l'existant si on veut lancer de nouvelles actions.

Mme Robert souligne qu'à partir du moment où elle est appelée à perdurer, chaque nouvelle action va générer du récurrent.

M. Roncin précise que les fluides ont été transférés vers les composantes afin de les responsabiliser. Par ailleurs, s'agissant des nouveaux projets, l'Université va bien évidemment demander des financements à l'État, mais si, comme c'est à craindre, nous ne les obtenons pas, il faudra faire des choix et supprimer des actions ou des formations dont l'intérêt n'est plus évident.

Mme Ophèle souhaite une modification du calendrier des COM, afin que les réponses soient connues plus rapidement par les composantes, ce qui leur donnera plus de temps pour bâtir leur budget.

M. le Président indique qu'il s'agit d'une année de transition et qu'à partir de l'an prochain, le calendrier sera modifié dans le sens souhaité.

Mme Ophèle constate des gels de postes dans des universités voisines et souhaite savoir si une telle menace existe à Tours.

M. le Président confirme que tous les postes restés vacants seront bien utilisés comme supports pour des activités d'enseignement. Il n'y a donc pas à Tours de gel de postes.

M. Roncin précise que c'est l'hypothèse en l'état actuel de nos connaissances.

M. Wolf souhaite une présentation plus pédagogique du budget afin de le rendre plus lisible pour tous.

M. le Président considère qu'il convient en effet de rendre notre politique plus lisible et indique que le projet de répartition des masses devra prendre en compte cet aspect.

Mme Alazard ressent de l'inquiétude au sein de cette assemblée ; la même inquiétude est ressentie dans le reste de l'Université. Elle souligne qu'il existe un récurrent pédagogique qui doit être assuré et s'inquiète de ce que les moyens conditionnent de plus en plus les seuils d'ouverture des formations.

M. le Président compte sur les COM pour faire évoluer l'offre de formation des composantes. Il rappelle que les COM sont proposés par chaque composante qui l'a préparé en interne. Ensuite, ils

sont discutés avec l'équipe présidentielle afin de déterminer les priorités. Enfin, ils sont soumis aux instances compétentes de l'Université. Par ailleurs, il souligne que les seuils d'ouverture ne concernent pas les licences ou les masters, mais telle option de licence ou telle spécialité de master, et il rappelle que l'inscription d'une formation dans le contrat d'établissement n'implique pas l'obligation de l'ouvrir, mais seulement la reconnaissance par le Ministère de la capacité de l'Université à la dispenser. Il faut donc se poser la question de savoir si on doit maintenir des formations aux effectifs étiques. Il rappelle que ce fut le cas naguère de certaines préparations à l'agrégation et que la solution trouvée pour les sauver a été de mutualiser la préparation avec des universités voisines. Ne pas choisir, c'est choisir de garder l'existant, et ne rien faire de nouveau.

Le Conseil approuve la lettre de cadrage budgétaire 2013 par 20 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

### **3 – Transfert du Département IMACOF de l'UFR sciences et techniques à l'EPU**

M. le Président rappelle qu'IMACOF était un IUP qui s'est transformé en 2004 en master avec un L3 renforcé. La question de son intégration à l'EPU avait été évoquée à l'époque. Elle s'est reposée lors de la préparation du présent contrat, d'une part, parce que la filière n'est pas cohérente avec le LMD, et d'autre part, parce que ses diplômés exercent très souvent des fonctions d'ingénieurs territoriaux se rapprochant plus d'une formation d'ingénieurs. De plus, les moyens déjà attribués à IMACOF sont plus proches de ceux d'une formation d'ingénieur que d'un master classique. Ce transfert relève donc clairement d'une stratégie d'établissement. Les enseignants de la filière IMACOF et le Conseil de l'EPU ont donné à l'unanimité un avis favorable à cette proposition. Quant au Conseil de l'UFR sciences et techniques il a pris acte de ce projet, tout en rappelant que cela ne doit ni entraîner la disparition des géosciences dans l'UFR, ni un appauvrissement de l'UFR. L'EPU a donné un avis favorable à l'intégration d'IMACOF en tant que nouveau département. Toutefois, ce transfert ne se ferait qu'à deux conditions : un minimum de 30 étudiants inscrits et un renforcement de la formation en sciences « dures ». La date retenue pour le transfert est le 1<sup>er</sup> septembre 2013, sauf en matière budgétaire où la date est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En réponse à Mme Alazard, M. le Président confirme le maintien d'une filière de géosciences à l'UFR sciences et techniques. Quant au personnel BIATSS, ne seront transférés que ceux exerçant actuellement à IMACOF et pour la même quotité de service.

M. Casas s'inquiète de la poursuite des collaborations entre les enseignants d'IMACOF et l'UFR sciences et techniques au plan de l'enseignement comme de la recherche. Il souhaite connaître la future implantation d'IMACOF.

M. le Président ne voit aucune impossibilité à la poursuite des collaborations. S'agissant de la recherche, les laboratoires transcendent les composantes et pour l'enseignement rien ne s'oppose à ce que les enseignants d'IMACOF continuent à intervenir à l'UFR. Enfin il rappelle que le schéma directeur immobilier adopté par l'Université prévoit le regroupement de toute l'EPU sur le site Grandmont à côté de l'UFR sciences et techniques.

M. Wolf demande que le projet soit présenté au comité technique.

Le Conseil approuve le transfert du Département IMACOF par 20 voix pour et 4 abstentions.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Informations du président**

#### **1 – Point sur les effectifs de l'année universitaire 2012-2013**

M. le Président fait un point sur les inscriptions de l'année universitaire 2012-2013. Au 24 septembre 2012, on constate une augmentation de 5 % des inscrits et de 11 % pour les néo-bacheliers. Depuis 4 ans, le nombre d'étudiants a augmenté de 2 400. Pour la seule rentrée 2012, l'augmentation serait de 1 200. Ces chiffres sont naturellement à confirmer dans les semaines qui viennent.

## 2 – Point sur la situation financière

Comme il l'a déjà évoquée lors de la présentation de la lettre de cadrage budgétaire, M. le Président insiste sur la situation financière tendue. On peut craindre que l'Université de Tours termine l'exercice budgétaire 2012, avec un résultat négatif de l'ordre de 300 000 €.

### **Personnel et Ressources humaines**

#### 1 – Prévision d'utilisation des emplois vacants pendant l'année universitaire 2012-2013

M. le Président rappelle que tout poste vacant est susceptible d'être redéployé. Pour l'enseignement, deux critères ont été privilégiés :

- le sous encadrement dans la discipline par rapport aux critères locaux, car l'Université de Tours est globalement sous-encadrée au regard des critères nationaux ;
- le renforcement de certains projets tels que la formation tout au long de la vie ou l'international.

Pour la recherche, a été privilégié le rattachement à une équipe porteuse d'un projet nouveau, sans se concentrer sur la seule évaluation de l'AERES. Il s'agit également dans nos recrutements de maintenir une chaîne de valeur allant de la recherche académique à la valorisation.

Mme Alazard s'interroge sur la procédure suivie et notamment le rôle du comité de pilotage politique. Elle regrette les blocages de postes, qui lui semblent constituer un signal négatif à l'égard du Ministère au moment où celui-ci annonce des créations d'emplois pour les universités. On met ces postes bloqués en danger et on donne l'impression de ne pas avoir de besoins.

M. le Président assure que les postes non mis à la session synchronisée n'auront pas d'effets négatifs sur les décisions du Ministère. Au contraire, ils lui prouvent le sérieux de notre gestion, qui ne consiste pas à pourvoir systématiquement tout poste vacant sans se soucier de la qualité des candidats, mais qui vise à la meilleure adéquation possible entre nos recrutements et nos objectifs.

M. Casas s'inquiète du taux de recrutement interne sur les postes de professeurs.

M. le Président indique que son opinion sur le sujet a évolué. Il estime nécessaire d'avoir un équilibre, car il serait malsain de ne recruter que localement, mais il serait dangereux de ne pas avoir une politique de ressources humaines permettant de promouvoir localement des maîtres de conférences de qualité.

M. le Président présente ensuite les propositions (cf. P.J.).

Mme Alazard conteste la transformation du poste n°1042 de maître de conférences en enseignant d'espagnol du second degré, estimant qu'un maître de conférences pourrait tout aussi bien assurer les enseignements d'espagnol pour non spécialistes tout en effectuant sa recherche au sein de l'équipe ICD.

M. le Président rappelle qu'on ne peut ignorer les besoins de l'enseignement. Il souligne que la structure du corps enseignant de l'Université de Tours fait apparaître un pourcentage des enseignants-chercheurs supérieur à la moyenne nationale, ce qui témoigne qu'historiquement l'établissement a « favorisé » les besoins de la recherche plutôt que ceux de la formation.

Mme Alazard ne comprend pas le refus de publier un poste de professeur de 22<sup>e</sup> section pour le CETHIS, alors que le projet de recherche est clairement affiché et qu'il y a un besoin urgent d'un professeur d'histoire contemporaine dans cette thématique.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas consensus sur le projet de recherche du CETHIS et en plus il existe des problèmes entre les historiens de CETHIS et ceux des autres équipes.

Mme Bénard considère qu'il est difficile d'avoir un débat de fond sur ce sujet au Conseil. Elle suggère qu'une concertation soit menée au cours de l'année avec la communauté universitaire sur le devenir des emplois et la gestion des ressources humaines.

M. le Président indique que la négociation se fait essentiellement avec les composantes par le biais des COM et dans le comité de pilotage politique.

Le Conseil approuve la liste par 20 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

## **2 – Volumétrie des emplois BIATSS mis au concours**

M. le Président propose de se prononcer sur un volume de postes à ouvrir aux concours pour les personnels BIATSS (cf. P.J.). A la demande du Ministère, la Direction du personnel et des ressources humaines a recensé auprès des composantes l'ensemble des postes à ouvrir aux concours. De cette liste ont été éliminés les 13 emplois actuellement occupés par des contractuels donnant satisfaction et que l'institution entend donc conserver. A l'issue de ce recensement, on constate que 31 postes au maximum sont demandés à l'ouverture aux concours.

Le Conseil approuve à l'unanimité la volumétrie des postes BIATSS à ouvrir aux concours.

## **3 – Contrats du CUEFEE**

M. le Président rappelle que ce centre est dédié à l'enseignement du français aux étudiants étrangers, ainsi qu'à quelques enseignants étrangers. Il s'agit d'un enseignement plus proche de ce qui se pratique dans le second degré que dans l'enseignement supérieur. Le CUEFEE a donc longtemps fonctionné avec des vacataires. L'Université a souhaité proposer à certains d'entre eux des contrats à durée indéterminée (cf. P.J.) définissant clairement leurs activités. Au comité technique du mois de juin, les représentants du personnel ont émis à l'unanimité un avis défavorable aux propositions formulées, qui avaient pourtant été acceptées par les intéressés. Deux réunions de travail se sont déroulées en juillet puis en septembre pour arriver à un compromis qui a été approuvé lors du dernier comité technique. Ce projet rappelle les différentes missions des agents du CUEFEE qui se déclinent en activités d'enseignement, en activités connexe et en activités de coordination pédagogique. Le texte indique que les agents en CDI bénéficient d'une carrière identique à celle des autres CDI et qu'ils perçoivent une indemnité égale à 50% de la prime attribuée aux professeurs certifiés de classe normale. Cette annexe sera rediscutée en juillet 2015.

Mme Alazard se réjouit de la combativité du comité technique qui a permis des progrès substantiels dans ces contrats.

Le Conseil approuve à l'unanimité les contrats du CUEFEE.

## **4 – Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'année universitaire 2012-2013**

M. Gabette indique que s'agissant des NBI (cf. P.J.) la seule modification substantielle concerne l'attribution de 5 points supplémentaires aux directeurs : de la formation ; de la recherche et de la valorisation ; des relations internationales ; de la vie étudiante. Il s'agit en l'espèce de prendre en compte des sujétions nouvelles attachées à la création de ces directions.

Par ailleurs, une réflexion sera menée dans les mois qui viennent sur certains postes techniques pour lesquels la pertinence de l'attribution d'une NBI peut se poser.

M. Brossard souligne qu'une révision suppose un long travail d'analyse prenant en compte tous les paramètres et s'accompagnant d'une consultation de tous les agents concernés.

Le Conseil approuve à l'unanimité la NBI pour l'année universitaire 2012-2013.

## **5 – Primes de fonctions et de responsabilités (PFR) pour l'année universitaire 2012-2013**

M. Gabette indique que s'agissant de la PFR (cf. P.J.) la plupart des ajustements concernent des changements d'appellation ou des changements de titulaires de postes.

Le Conseil approuve à l'unanimité les PFR pour l'année universitaire 2012-2013.

## **6 – Application du référentiel des tâches aux enseignants du second degré**

M. le Président propose que le référentiel d'équivalences horaires (cf. P.J.), qui n'était appliqué jusqu'à maintenant qu'aux seuls enseignants-chercheurs soit étendu aux enseignants du second degré.

Mme Alazard se réjouit de cette extension, mais elle souhaiterait qu'un bilan soit établi de l'application du référentiel aux enseignants-chercheurs, car elle n'a pas l'impression qu'il soit appliqué partout dans l'Université.

Mme Ophèle rappelle que le référentiel adopté par l'Université est un cadre général et que chaque composante a le pouvoir de décider, en fonction de ses spécificités, des responsabilités qu'elle retient. De plus, il convient aussi d'examiner les fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité pédagogique (PRP) pour avoir une vue exacte de la situation.

M. le Président est attaché au principe de subsidiarité, qui laisse à chaque composante le choix des charges qu'elle reconnaît dans le cadre du référentiel arrêté par l'établissement.

Mme Imbault indique que les PRP sont appelées à disparaître en 2013.

Mme Ophèle demande la confirmation écrite de la suppression des PRP et souligne que, dans ce cas, toutes les composantes vont devoir réexaminer les tâches reconnues et leur valorisation.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'extension du référentiel des tâches aux enseignants du second degré.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **1 – Modification de l'annexe aux statuts**

M. Fontaine propose la création du comité stratégique de politique sociale qui aura pour rôle de proposer les axes d'une politique sociale de l'établissement. Par ailleurs, il est procédé à une refonte de la commission d'aide sociale qui aura pour mission de mettre en œuvre la politique sociale proposée par le comité stratégique et arrêtée par le conseil d'administration.

M. Wolf fait observer le déséquilibre susceptible de se produire au détriment du personnel BIATSS au sein du comité stratégique de politique sociale.

M. le Président propose de modifier l'article 2.8 comme suit : « un membre élu en son sein par chaque conseil central » au lieu de « un enseignant ou enseignant-chercheur élu en son sein par chaque conseil central »

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'annexe aux statuts (cf. P.J.) telle que modifiée en séance.

### **2 – Modification des statuts de l'UFR sciences et techniques**

M. le Président souligne que cette modification (cf. P.J.) vise essentiellement à mettre les statuts de l'UFR en conformité avec les évolutions de la réglementation. La seule véritable nouveauté est la création d'un bureau de l'UFR.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'UFR sciences et techniques.

### **3 – Election d'un membre de la commission des moyens**

M. le Président indique que Mme des Garets étant nommée à l'AERES, elle ne peut plus siéger à la commission des moyens en tant que représentante du secteur disciplinaire « UFR droit, économie et sciences sociales ». L'UFR propose la candidature de M. Eric-Alain ZOUKOUA, maître de conférences en gestion, pour la remplacer.

Le Conseil élit à l'unanimité M. Eric-Alain ZOUKOUA membre la commission des moyens.

### **4 – Election des membres de diverses instances**

Après que M. le Président ait lancé un appel à candidature pour pourvoir les places restant vacantes dans les diverses instances de l'Université, le Conseil élit à l'unanimité les membres suivants :

- Conseil du Service universitaire de médecine préventive et de protection de la santé  
2 étudiants : MM. FOURNIER et PRAT

- Conseil des activités physiques et sportives  
10 étudiants : Mlle DAHURON, 9 sièges vacants.
- Commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
  - Formation « projets » : 2 étudiants élus par le CA : Mlle DAHURON, M. FOURNIER.
  - Formation « aide sociale » : 1 étudiant élu par le CA : M. ALAGAPIN
- Comité électoral consultatif
  - Formation « usagers » : 2 étudiants élus par le CA : M. PRAT, 1 vacant.
- Conseil du Bureau de la vie étudiante  
1 étudiant élu par le CA : M. ALAGAPIN.

### **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

#### **Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 13 septembre 2012**

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a élu ses représentants au Bureau de la vie étudiante.

Le CEVU a donné son avis :

- sur l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants pendant l'année universitaire 2012-2013 ;
- sur le transfert du Département IMACOF de l'UFR sciences et techniques à l'EPU.

Le CEVU a été informé :

- de la politique des langues pour non spécialistes ;
- de l'évaluation des enseignements, avec la mise en place d'un groupe de travail ;
- de la constitution d'une commission sur les unités d'enseignement d'ouverture.

Le CEVU a entendu :

- un bilan de la semaine d'accueil ;
- un compte rendu du Conseil du Service culturel du 31 mai 2012.

Le CEVU a approuvé :

- des modifications de maquettes ;
- des modifications au contrôle des connaissances et des mesures transitoires ;
- la création de la licence professionnelle « Gastronomie internationale et Management » sous réserve de la prise en compte des préconisations du CEVU ;
- la création d'un DU « préparation au CAPES de physique-chimie »
- la cohabilitation du master 2 « biologie du vieillissement » avec l'Université Paris 7 ;
- des conventions avec :
  - o la Ville de Luynes et l'Association révivance du patrimoine en pays luynois ;
  - o l'École du Louvre ;
  - o l'École Brassart ;
  - o la Ville de Tours, l'Association du jeu de paume et le Centre de création contemporaine ;
  - o l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux ;
  - o la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé.

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

\*



## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Droits d'inscriptions à la préparation à l'agrégation

M. le Président indique que le Ministère a fait savoir qu'il appartenait à chaque établissement de fixer les droits d'inscription pour la préparation à l'agrégation. Il propose donc d'aligner le montant des droits d'inscription en préparation à l'agrégation interne ou externe sur celui d'une inscription en master, soit 255 € pour les agrégations externes et 250 € pour les agrégations internes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité ces propositions.

### 2 – Changement de titre d'une vice-présidente

M. le Président informe le conseil d'administration de son intention d'élargir à l'égalité et à la diversité la mission de la vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de l'égalité femmes-hommes. Cela conduira à une modification de son titre qui sera désormais le suivant : vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et la diversité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 15.

A Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 12.